



Délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2019

2019/143 *Convention de partenariat entre la Commune de Lescar et GRDF*

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Lescar s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de Lescar, sous la présidence de Monsieur Christian Laine, Maire.

Date de la convocation	04 décembre 2019
Etaient présents	Christian LAINE, Joël GRATACOS, Jean-Michel BALEIX, Marion SAUVANIER-AUGERAUD, Michel AGUER, Valérie REVEL DA ROCHA, Fabien CERESUELA, Marie-Aimée CAPERAN-MORY, Francis CHAUVELIER, Florence JACOBY, André SEMPE, Jean-Claude SETIER, Chantal ROUTHIER, Dominique LARRIEU, Jean-Claude SALLES, Corinne BORDENEUVE, Françoise CASTILLON, Jean-Jacques HABONNEAU, Eric GIBEAUX, Pascale CLAVERIE, Frédéric LAVIGNE, Christian HIERE
Etaient absents	Fatiha FERCHICHI, Bruno GIACALONE, Claude MAITROT, Alain VINTRAS, Chérif AMROUCHE, Thérèse DE BOISSEZON, Julie DARRACQ, Philippe COY, Ingrid BARONIO, Nathalie GODINHO FERNANDES, David VALERE
Avaient donné procuration	Fatiha FERCHICHI à Marion SAUVANIER-AUGERAUD, Bruno GIACALONE à André SEMPE, Claude MAITROT à Valérie REVEL DA ROCHA, Alain VINTRAS à Michel AGUER, Chérif AMROUCHE à Francis CHAUVELIER, Thérèse DE BOISSEZON à Marie-Aimée CAPERAN-MORY, Julie DARRACQ à Fabien CERESUELA, Philippe COY à Frédéric LAVIGNE, Ingrid BARONIO à Jean-Jacques HABONNEAU, Nathalie GODINHO FERNANDES à Eric GIBEAUX
Secrétaire de séance	Madame Corinne BORDENEUVE
Nombre de conseillers en exercice : 33	
Nombre de conseillers présents physiquement : 22	
Nombre de procurations : 10	
Nombre de conseillers votants : 32	

Détail des votes

Pour	32
Abstention(s)	0
Contre	0
Non votant(s)	0

2019/143 Convention de partenariat entre la Commune de Lescar et GRDF

Monsieur Christian LAINE expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune,

Considérant l'objectif annoncé par les pouvoirs publics de supprimer le chauffage au fioul d'ici à 2030,

Considérant l'engagement de la Commune de Lescar dans la transition énergétique avec pour ambition la réduction des consommations énergétiques de ses habitants, la qualité de l'air et le développement des énergies respectueuses de l'environnement,

Considérant que la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF), qui assure la distribution de gaz naturel sur le territoire de la Commune de Lescar, a proposé à la Commune de conclure un contrat de partenariat pour une durée de 6 mois, visant :

Pour GRDF, à :

- proposer aux résidents de la Commune chauffés au fioul un dispositif d'accompagnement individualisé permettant leur transition vers le gaz naturel, dont les avantages en matière d'efficacité énergétique sont nombreux (réduction des émissions de CO2 par deux par rapport à un chauffage au fioul, division par deux des émissions de dioxyde d'azote et division par cinq des émissions de poussières et particules,...)
- accorder une aide financière de 400 € pour toute demande de raccordement d'un client particulier propriétaire d'une maison individuelle chauffée au fioul,

Et en contrepartie pour la Commune, à :

- mettre en avant la convention de partenariat dans sa communication vers ses habitants par tout moyen de son choix,
- étudier avec GRDF l'opportunité d'une conversion des bâtiments communaux au gaz naturel, ainsi qu'à l'implantation de projets biométhane et de Gaz Naturel Véhicule,
- faciliter l'obtention des autorisations de voirie dans les délais pour une bonne réalisation des travaux générés par la mise en œuvre de la convention.

Considérant que le projet susmentionné est d'intérêt général, et que la définition de ce partenariat doit se matérialiser à travers un engagement contractuel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la société GRDF et à procéder à l'ensemble des démarches afférentes.

Adopté à l'unanimité

Fait à Lescar à la date sus indiquée
et affiché le 16 décembre 2019



le Maire,
Christian LAINE

Christian LAINE